

OFFRE SOCLE	TARIF AISTM
NOUVEL ADHERENT	
La première année par salarié (droit d'entrée)	25€ HT
Cotisation par salarié y compris contrat Apprenti	104€ HT
ENTREPRISE A ACTIVITE ANNUELLE	
Cotisation Per Capita	104 € HT
Cotisation nouveau nom :	104 HT
Tout salarié pris en charge par le service et non déclaré sur l'appel de cotisation, donne lieu à une facturation supplémentaire "nouveau nom".	
Facturation d'office :	120€ HT
sans réponse à l'appel de cotisation dans les délais impartis, par salarié connu de notre service	
INTERIMAIRE	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	120€ HT
ENTREPRISE A ACTIVITE SAISONNIERE	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	120€ HT
AUTRES FACTURATIONS	
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée par écrit au moins 72 heures ouvrées à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	45€ HT
Déplacement du Centre Mobile : 14 salariés convoqués	150€ HT
FRAIS DE RECouvreMENT	20,00 % de la créance

OFFRE COMPLEMENTAIRE	TARIF AISTM
Interventions Complémentaires	
Etablissement de moins de 20 salariés	
Etablissement de plus de 20 salariés	
Vacations en horaires décalés	
Surcout par vacation : 14 salariés convoqués	150€ HT
Diagnostic RPS	
Etablissement de moins de 20 salariés	500€ HT
Etablissement de plus de 20 salariés	2 500€ HT
Evaluation de la Culture d'Entreprise	
Etablissement de moins de 20 salariés	500€ HT
Etablissement de plus de 20 salariés	2 500€ HT
Atelier de sensibilisation aux RPS	
Groupes de 14 salariés maximum	2 100€ HT
Atelier ALPHA	
Groupes de 14 salariés maximum	2 100€ HT

OFFRE SPECIFIQUE	TARIF AISTM
Chef d'entreprise non salarié	
La première année	145€ HT
Cotisation annuelle	120 HT
Travailleur Indépendant	
La première année	145€ HT
Cotisation annuelle	120€ HT
Base Rendez Vous Convenus	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	120€ HT